

La
FÉDÉRATION de
L'HABITATION
COOPÉRATIVE
du Canada



Échos de la FHCC Ontario

Édition Ontario, automne 2009,
volume 17, n° 2

www.fhcc.coop

Revers judiciaire pour
la Thornhill Green Co op
— appel en cours



À L'INTÉRIEUR

**STRATÉGIE
DE LOGEMENT
ABORDABLE** Page 4

**LES JEUNES
COOPÉRATEURS
— NOTRE AVENIR** Page 6

TABLES DES MATIÈRES

Le tribunal approuve la prise de contrôle de Thornhill Green – appel interjeté	2
La lutte s'intensifie à la Matthew Co-op	3
Une place pour l'habitation coopérative dans la Stratégie ontarienne de logement abordable	4
La réforme du droit des expulsions est finalement sur les rails – projet de loi prévu d'ici la fin du printemps	5
Les droits de la personne et le logement	5
Tanya Gracie, jeune dirigeante de coopérative	6
Un camp de formation au leadership crée des coopérateurs pour la vie	7
La taxe de vente harmonisée : sans incidence sur les revenus?	7
Bienvenue Lindsay	8
Profil du Conseil : Deana Sherif	8



L'avocat Murray Klippenstein parle de l'affaire Thornhill Green.

LE TRIBUNAL APPROUVE LA PRISE DE CONTRÔLE DE THORNHILL GREEN – APPEL INTERJETÉ

La **Thornhill Green Co op** a perdu la dernière ronde de son combat pour empêcher la Région de York de s'emparer de ses avoirs et de confier l'exploitation de la propriété à sa société d'habitation.

Thornhill Green a été mise sous séquestre par la Région de York, son gestionnaire de services, en 2006. En mai 2008, le séquestre, appuyé par la Région, a demandé au tribunal d'approuver la « vente » de la coopérative à York Housing. La coopérative, appuyée par la FHCC, a combattu la prise de contrôle au cours de plusieurs rondes devant les tribunaux.

Le juge Morawetz a rendu sa décision à la mi juillet, soit plus de huit mois après que l'affaire eut été entendue au rôle commercial (tribunal entendant les affaires de mise sous séquestre). Il admet dans cette décision que Thornhill Green est en voie de rembourser au cours des cinq prochaines années le déficit qu'elle a accumulé, mais dit que la coopérative n'est toujours pas viable sur le plan financier parce qu'elle a besoin d'une grosse somme d'argent supplémentaire pour réparer ses bâtiments, qui ont plus de 40 ans.

De l'avis du juge Morawetz, la *Loi sur la réforme du logement social* permet au gestionnaire de services de refuser que la coopérative ait accès à du financement; il conclut donc que la seule « option viable » consiste à laisser la Région de York s'emparer de la propriété.



« La décision du juge Morawetz revient à dire que la prise de contrôle par la Région de York est approuvée parce que c'est ce que veut la Région de York. La coopérative est tout à fait viable sur le plan financier », déclare **Dale Reagan**, directeur général de la Région de l'Ontario de la FHCC. M. Reagan signale que les préoccupations qu'entretient la Région à propos de la gestion de la coopérative peuvent être réglées et que la FHCC est disposée à travailler avec la coopérative et la Région à ces questions.

M. Reagan fait savoir que le Conseil d'administration de la coopérative et la FHCC ont décidé d'en appeler de la décision du juge Morawetz. « Nous sommes déçus, et une décision judiciaire qui n'aborde pas de façon un tant soit peu rationnelle les questions fondamentales soulevées dans notre contestation de la prise de contrôle nous laisse perplexes », ajoute M. Reagan.

Bruce Lewis, qui fait partie de l'équipe de juristes s'occupant de l'affaire, croit qu'il existe des motifs solides de faire appel. Voici les motifs qu'il invoque :

- Le tribunal n'a pas suffisamment tenu compte des droits et des protections que les membres de la coopérative perdront si Thornhill Green cesse d'être une coopérative.
- Le tribunal n'a pas tenu compte de ce que le séquestre était censé régler des questions de gestion, non vendre la propriété parce qu'un débiteur n'aurait pas remboursé un prêt.

M. Lewis prévient que le raisonnement de la décision du juge Morawetz fait risquer la prise de contrôle à un grand nombre de coopératives et d'habitations sans but lucratif. « La conception de la Loi sur la réforme du logement social étant ce qu'elle est, un grand nombre d'ensembles d'habitation auront un jour besoin de financement supplémentaire, peu importe à quel point ils sont bien gérés. Aux termes de la LRLS, ils ne peuvent pas obtenir de fonds sans le consentement de la municipalité. Le résultat de la décision Morawetz, c'est que la municipalité peut refuser de consentir à moins de pouvoir s'emparer de la propriété. Cela ne peut pas être juste. »

Le processus d'appel prendra vraisemblablement au moins six mois, peut-être plus longtemps. Pendant ce temps, la vente est en suspens.

Le Conseil d'administration de Thornhill Green et la FHCC continuent d'insister vivement auprès du séquestre et de la Région de York pour parvenir avec eux à un accord extrajudiciaire qui apaisera les craintes de la Région à propos de la gestion de la coopérative. « Notre coopérative n'est pas parfaite, mais nous sommes une collectivité solide, déterminée à réussir dans l'avenir », déclare **Jim Common**, président de Thornhill Green. « Nous avons encore beaucoup à offrir, si on nous en donne la possibilité. »

Pour plus d'information sur cette décision, voir la page Sauvons la Thornhill Green Co op sur notre site Web www.fhcc.coop.

LA LUTTE S'INTENSIFIE À LA MATTHEW CO-OP

Le comté de Simcoe, qui est le gestionnaire de services de la **Matthew Co-op** à Collingwood, suit de près l'affaire Thornhill Green. En juillet, le comté a informé Matthew, qui fait l'objet d'une mise sous séquestre, qu'il avait accepté la recommandation du séquestre de vendre la coopérative en transférant ses actifs à la société d'habitation de Simcoe. Les préoccupations du comté à propos de la gouvernance de la coopérative sont la raison donnée pour cette recommandation.

En novembre, le séquestre demandera aux tribunaux d'approuver la « vente ». Le Conseil d'administration et les membres de la coopérative luttent contre cette vente devant les tribunaux. De plus, ils participent à un vaste programme de formation mis sur pied par la FHCC en vue de régler leurs problèmes de gouvernance et de veiller à ce qu'ils soient prêts à gérer la coopérative s'ils obtiennent gain de cause.

Le Conseil de l'Ontario a accepté d'appuyer la bataille juridique de la coopérative et prendra vraisemblablement part à l'action en justice. De plus, la Région de l'Ontario a uni ses efforts à ceux de la coopérative pour exhorter le ministre des Affaires municipales et du Logement à refuser son consentement à la vente et à accorder une audience complète et équitable à la coopérative s'il envisage sérieusement de donner son consentement.

Dale Reagan, directeur général de la Région de l'Ontario de la FHCC, signale que c'est la deuxième fois en un peu plus d'un an qu'un gestionnaire de services essaie d'invoquer les dispositions de la Loi sur la réforme du logement social concernant la mise sous séquestre et la vente pour exproprier une coopérative de millions de dollars en actifs sans indemnisation. « Dans les deux cas, les problèmes qui ont mené à la mise sous séquestre sont tout à fait gérables, et les coopératives veulent travailler avec le gestionnaire de services à les régler. Toutefois, le comté de Simcoe et la Région de York ne veulent rien savoir d'une solution. Ils ne cherchent qu'à mettre la main sur les actifs de la coopérative », déplore M. Reagan. Selon Frank Bennett, expert très respecté de la mise sous séquestre qui prodigue des conseils juridiques dans les deux affaires, c'est « le droit de la mise sous séquestre à son pire ».

« Nous avons bon espoir que les tribunaux appuieront Matthew et Thornhill Green dans la lutte qu'elles mènent pour sauver leur coopérative, mais il importe de réformer en profondeur la LRLS pour prévenir ce genre d'abus à l'avenir », ajoute M. Reagan.

UNE PLACE POUR L'HABITATION COOPÉRATIVE DANS LA STRATÉGIE ONTARIENNE DE LOGEMENT ABORDABLE

Le gouvernement de l'Ontario est passé à la dernière phase de sa consultation sur sa Stratégie à long terme de logement abordable, mais les coopératives et la FHCC ont encore le temps de contribuer à en formuler le contenu.

Au cours de l'été et au début de l'automne, le ministre des Affaires municipales et du Logement, **Jim Watson**, a tenu 13 séances de consultation publique un peu partout dans la province. Le secteur de l'habitation coopérative était bien représenté. Des membres et du personnel des coopératives ont assisté à toutes les séances et y ont défendu l'habitation coopérative. Pour en savoir plus long sur les consultations publiques, voir la rubrique *Stratégie ontarienne à long terme de logement abordable* dans la section Défendre et promouvoir du site Web de la FHCC www.fhcc.coop.

Tout au long de l'automne, le ministère continuera de solliciter des avis sur sa stratégie, et la Région de l'Ontario de la FHCC veillera à ce que les points de vue des coopératives soient entendus. Nous nous réunirons avec le ministre Watson et le personnel du ministère pour faire valoir que la stratégie doit tenir compte des enjeux importants pour les coopératives d'habitation. De plus, la Région de l'Ontario prépare un mémoire à l'intention du ministre qui décrit ces enjeux et les mesures que le gouvernement doit prendre selon elle.

Ce mémoire sera axé sur quelques enjeux et recommandations de base, dont les suivants :

- Il doit y avoir plus de logements abordables, et l'habitation coopérative doit faire partie intégrante de la diversité des logements abordables.
- La province doit prendre un engagement renouvelé vis-à-vis du modèle du logement communautaire. À cette fin, il faut remanier la *Loi sur la réforme du logement social* pour qu'elle appuie le logement communautaire au lieu de le miner.
- La province doit faire preuve de leadership en matière de logement, en y accordant un financement stable et continu dans le cadre d'un programme de base du gouvernement, pas un financement ponctuel intermittent.

Nous afficherons notre mémoire sur notre site Web après l'avoir présenté au ministre.

En outre, les coopératives d'habitation et les membres des coopératives peuvent continuer de donner leur avis sur les éléments à intégrer à la stratégie. Jusqu'au 31 décembre, vous pouvez aller ajouter vos idées sur le site Web de la Stratégie à



Le ministre Watson accueille les membres de la OWN Co-op

long terme de logement abordable du ministère (www.mah.gov.on.ca). Vous pouvez le faire soit en répondant au questionnaire en ligne, soit en présentant simplement vos commentaires sur les questions les plus importantes pour vous. Les coopératives peuvent aussi envoyer une lettre au ministre pour souligner certains secteurs de préoccupation et ce qu'elles aimeraient voir le gouvernement faire pour améliorer la situation.

« Nous encourageons les coopératives d'habitation et leurs membres à profiter pleinement de cette occasion unique de contribuer à formuler la Stratégie ontarienne de logement abordable », indique **Harvey Cooper**, gestionnaire des Relations gouvernementales de la Région de l'Ontario. « Lors des dernières élections, les Libéraux ont promis d'élaborer cette stratégie s'ils étaient élus. Nous estimons qu'un plan à long terme de logement abordable est attendu depuis longtemps. Une fois mis en place, il orientera vraisemblablement les mesures prises à l'égard du logement abordable en Ontario au cours de la prochaine décennie. »

Une fois que les consultations auront pris fin, le ministère rédigera la stratégie et l'enverra au Cabinet à des fins d'approbation. Le ministre Watson a fait part de son intention de diffuser la stratégie vers la fin du printemps 2010.

Pour obtenir plus de renseignements et des ressources concernant la Stratégie de logement abordable, consultez la rubrique *Stratégie à long terme de logement abordable* dans la section Défendre et promouvoir de notre site Web. Vous pouvez aussi téléphoner à Harvey Cooper au 1 800 268 2537, poste 237, ou communiquer avec lui par courriel à hcooper@fhcc.coop.

LA RÉFORME DU DROIT DES EXPULSIONS EST FINALEMENT SUR LES RAILS – PROJET DE LOI PRÉVU D'ICI LA FIN DU PRINTEMPS

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a finalement commencé à travailler à la proposition de la FHCC visant la réforme du régime d'expulsions pour les coopératives d'habitation de l'Ontario. Bien que l'approbation du Cabinet soit encore requise, on s'attend à ce qu'un projet de loi soit déposé au printemps et que le nouveau système soit en place d'ici la fin de 2010. C'est en 2003 que les membres de l'Ontario de la FHCC ont d'abord adopté une résolution réclamant la réforme du droit des expulsions.

À l'assemblée annuelle de cette année, les membres ont étudié une résolution qui appuyait le modèle du droit des expulsions approuvé préalablement, mais demandait aux membres d'approuver deux changements que le ministère jugeait nécessaires pour que le gouvernement donne suite à notre proposition.

Premièrement, au lieu d'utiliser un nouveau Tribunal de l'habitation coopérative lié à la Commission de la location immobilière (CLI) pour les expulsions, les coopératives feraient appel à la Commission existante, dont les systèmes seraient modifiés de façon qu'ils fonctionnent pour les coopératives. Deuxièmement, en raison de l'énorme déficit auquel fait face le gouvernement, le secteur de l'habitation coopérative devrait assumer le coût des changements

apportés aux systèmes de la CLI. Après beaucoup de débat animé, les délégués ont décidé que, bien que les changements en question ne leur plaisent guère, ils pourraient s'en accommoder pour que la réforme aille finalement de l'avant.

Une fois que la résolution de l'AGA a été adoptée, le ministère a entrepris de travailler à la réforme du droit des expulsions. La première étape consistait à consulter un certain nombre d'organismes s'intéressant à la loi proposée, dont l'Agence des coopératives d'habitation, le Centre ontarien de défense des droits des locataires, l'Ontario Co op Association, l'Association du logement sans but lucratif de l'Ontario et la Société des services de logement social. Tous les organismes qui ont répondu à l'appel se sont fortement prononcés en faveur de la proposition, sauf le Centre ontarien de défense des droits des locataires. Ce dernier était d'accord pour que la CLI s'occupe des cas d'expulsion, mais a dit craindre que notre proposition n'entraîne une certaine perte de protection pour les membres faisant face à l'expulsion.

« Au cours des consultations, nous avons assuré au ministère que nos membres et la FHCC se soucient vivement de la protection des membres et que c'est une des raisons pour lesquelles nous réclamons une réforme », indique **Dale Reagan**, directeur général de la Région

de l'Ontario de la FHCC. « Nous sommes d'avis que notre proposition se traduira par un système beaucoup plus équitable et rentable tant pour les membres que pour les coopératives. »

Le ministère étudie maintenant les commentaires reçus et recommandera sous peu la façon de procéder au ministre. Par la suite, l'approbation du Cabinet est requise. « Nous croyons qu'il est fort probable que le ministère aille de l'avant avec le modèle appuyé par les membres de l'Ontario », dit M. Reagan.

Si le calendrier prévu est maintenu, on demandera aux coopératives de l'Ontario de verser le prélèvement ponctuel de 7,20 \$ le logement à la fin de 2010. Une fois que la loi sera adoptée, la Région de l'Ontario préparera des ressources d'aide à la gestion et de sensibilisation pour aider les coopératives à comprendre et à commencer à utiliser le nouveau système, et nous donnerons des ateliers de formation à cet égard un peu partout dans la province. Les ressources comprendront un guide du nouveau système et les modifications du modèle de règlement administratif que les coopératives devront adopter.

Pour plus de renseignements sur la réforme du droit des expulsions, communiquez avec **Diane Miles** au bureau de la Région de l'Ontario au 1 800 268 2537, poste 228.

Les droits de la personne et le logement

Au début d'octobre, la Commission ontarienne des droits de la personne a lancé sa nouvelle *Politique concernant les droits de la personne et le logement locatif*. Pour plus de renseignements sur cette politique, consultez le bulletin *eALERTE* du 16 octobre dans la zone des publications de notre site Web www.fhcc.coop.

La diffusion de cette politique fait ressortir la responsabilité qui incombe à tous les fournisseurs de logements de respecter les droits de la personne. La FHCC travaille à un certain

nombre d'initiatives liées aux droits de la personne, et nous présenterons de plus amples renseignements à ce sujet dans le numéro du printemps d'*Échos de la FHCC*. Nous avons récemment rédigé la version préliminaire d'un règlement administratif sur les droits de la personne pour aider les coopératives à s'acquitter de leurs obligations en matière de droits de la personne. Si vous aimeriez examiner le projet de règlement, veuillez communiquer avec **Diane Miles** au 1 800 268 2537, poste 228, ou par courriel à dmiles@fhcc.coop.

TANYA GRACIE – JEUNE DIRIGEANTE DE COOPÉRATIVE

Tanya Gracie, présidente de la **St. Georges Housing Co-op à Ottawa**, s'est vu décerner le prix de coopératisme remis à un jeune dirigeant ou à une jeune dirigeante de coopérative, lors du gala de remise des prix de coopératisme de l'**Ontario Co-operative Association** (On Co-op) qui a eu lieu le 14 octobre.

Tanya a été initiée au mouvement coopératif pendant ses études universitaires, lorsqu'elle a obtenu un emploi d'été dans une coopérative agricole de FS Partners à Mitchell, en Ontario. Grâce à ce travail, elle a été invitée à être animatrice du programme des jeunes dirigeants de coopérative (CYL) d'On Co-op. « Même si j'étais animatrice, c'est pendant cette semaine passée au camp que j'ai été initiée aux coopératives et à la diversité de leurs secteurs, de leurs tailles et de leurs domaines d'exploitation, dit Tanya. Depuis cette première expérience d'animation du programme CYL, je suis restée animatrice chaque été. »

Je suis fière de vivre à St. Georges et fière de m'investir dans la collectivité de la coopérative.

En outre, Tanya s'est intéressée aux coopératives dans le cadre de ses études. En 2009, elle a obtenu une maîtrise en développement économique communautaire. Sa thèse de maîtrise avait pour thème la participation des jeunes aux coopératives canadiennes.

« Le dévouement de Tanya à l'égard des coopératives et de la formation coopérative souligne sa maturité remarquable, sa passion et son désir de faire preuve de leadership auprès d'autres jeunes coopérateurs », mentionne **Carol Hunter**, directrice exécutive de la **Canadian Co-operative Association** (CCA).

À l'été 2008, Tanya est déménagée à Ottawa lorsqu'elle a accepté un emploi à la CCA. « J'ai alors fait le choix délibéré d'envisager l'option de vivre dans une coopérative d'habitation, dit Tanya. Je connais bien les coopératives et j'en suis passionnée. Pourtant, mon expérience des coopératives d'habitation était limitée. »

Tanya est emménagé à St. Georges il y a un an, elle s'est portée candidate aux élections du Conseil d'administration à l'AGA de la coopérative en juin, puis elle a été élue présidente. « Être présidente de St. Georges est une merveilleuse expérience pour moi. J'en apprend beaucoup sur le modèle de la coopérative d'habitation, sur moi-même et sur la dynamique de nos membres, dit-elle. Je crois que les coopératives ont tant de possibilités merveilleuses à offrir et qu'il y a tant de récits extraordinaires à raconter. Je suis fière de vivre à St. Georges et fière de m'investir dans la collectivité de la coopérative. »



Lauréats des prix de coopératisme remis au gala du 14 octobre.

ENVOYEZ-NOUS VOS PHOTOS

À la FHCC, nous sommes toujours à la recherche de photos de bonne qualité prises lors d'événements liés aux coopératives afin de les utiliser sur notre site Web et dans nos publications et nos documents de sensibilisation. Avez-vous des photos d'un événement spécial tenu cet été dans votre coopérative? Y aura-t-il bientôt une assemblée des membres où vous prendrez des photos?

Veillez envoyer les photos de vos événements à kmoyer@fhcc.coop. Il doit s'agir de photos haute résolution, et vous devriez vous assurer d'avoir le consentement des personnes photographiées à l'envoi de la photo à la FHCC.



UN CAMP DE FORMATION AU LEADERSHIP CRÉE DES COOPÉRATEURS POUR LA VIE

par John Muggeridge

Même si l'expérience la prive un peu de sommeil, **Céline Carrière**, âgée de 24 ans, ne manque jamais de participer au camp des jeunes dirigeants de coopérative (CYL) qui se déroule au nord de Toronto chaque été.

« C'est fatigant, mais inspirant », explique Mme Carrière, qui a vécu sa première expérience au camp CYL à l'âge de 14 ans, et qui y participe en tant qu'animatrice depuis maintenant six ans.

Depuis plus de 40 ans, ce programme tout à fait particulier de formation au leadership dirigé par l'**Ontario Co-operative Association** (On Co-op) éveille l'intérêt des jeunes de partout en Ontario pour le mouvement coopératif.

Mme Carrière, qui travaille pour l'**Association de l'habitation coopérative de l'Est ontarien**, explique que le camp CYL l'a beaucoup aidée à acquérir des compétences en leadership et en relations interpersonnelles et qu'elle est heureuse de donner quelque chose en retour comme animatrice.

Elle exhorte d'autres coopératives d'habitation à parrainer des jeunes et à envoyer des animateurs. « En investissant dans la jeunesse, nous investissons dans notre avenir », dit-elle, en donnant l'exemple d'un participant qui a été inspiré à mettre sur pied un comité des jeunes dans sa coopérative d'habitation.

Erin Jones, qui a été animatrice au camp pour la première fois cette année,

mentionne que l'expérience l'a aidée à établir de meilleures relations avec les jeunes dans l'exercice de ses fonctions d'agente du logement à la **Guelph Campus Co-op** : « Cela donne beaucoup de satisfaction de voir qu'on peut avoir une influence positive sur les jeunes. C'est un environnement très positif. »

Après avoir envoyé sa fille au camp CYL et y avoir été animateur au cours des deux dernières années, **Scott Piatkowski**, gestionnaire à **Beechwood Co-operative Homes** à Waterloo, dit qu'il est devenu « un inconditionnel du camp CYL... C'est très agréable de voir les jeunes « découvrir » le secteur coopératif pour la première fois. J'en ai retiré beaucoup plus que j'y ai investi. »

La taxe de vente harmonisée : sans incidence sur les revenus?

Si le gouvernement de l'Ontario tient ses promesses à l'égard de la taxe de vente harmonisée (TVH), la plupart des coopératives d'habitation ne verront pas leurs coûts augmenter.

Dans un rapport préliminaire commandé par la FHCC au sujet des incidences de la TVH sur les coopératives d'habitation, le consultant en logement Paul Connelly conclut que les coopératives paieront des taxes supplémentaires, mais que les remboursements promis compenseront les coûts supplémentaires pour la plupart d'entre elles.

Lorsque la TVH entrera en vigueur le 1er juillet 2010, les coopératives commenceront à payer la taxe sur les articles qui sont actuellement assujettis à la TPS, mais pas à la taxe de vente provinciale (TVP), comme l'électricité, le gaz naturel, les frais de société de gestion et les honoraires professionnels. Bien que ces coûts puissent être considérables pour certaines

coopératives, dans la plupart des cas, ils devraient être entièrement neutralisés par les remboursements demandés par la coopérative à la fin de l'exercice.

La province a indiqué qu'elle offrira aux « organismes de services publics » des remboursements de la partie de la TVH qui correspond à la TVP, à l'instar des remboursements de la TPS actuellement offerts. Les coopératives auront droit à un remboursement de la taxe sur tous les articles taxables au provincial, pas seulement les articles nouvellement assujettis à la taxe. De ce fait, notre analyse préliminaire indique que la plupart des coopératives ne subiront pas d'augmentation nette des coûts.

Sous le régime actuel de remboursement de la TPS, certaines coopératives n'ont droit qu'à un remboursement limité en raison des critères restreignant l'admissibilité. Toutefois, la province a indiqué que tous les fournisseurs de

logements sans but lucratif auront droit au remboursement de la partie correspondant à la TVP, et la FHCC exercera des pressions sur la province pour veiller à ce que ce soit bel et bien le cas.

Les coopératives devraient vérifier quel sera l'effet de la nouvelle TVH sur leur budget en fonction de leurs propres chiffres. Au cours des prochaines semaines, nous afficherons dans le Centre de ressources de notre site Web un chiffrier (en anglais seulement) intitulé *What will be the effect of the new HST on your budget?*

Un dernier mot. Votre coopérative devra surveiller les incidences de la TVH sur votre encaisse. Au cours de l'année, vous paierez la taxe, mais vous n'obtiendrez vos remboursements que bien après la fin de votre exercice. Si les finances de votre coopérative sont très serrées, la TVH pourrait vous causer un problème de liquidités jusqu'à ce que vous obteniez votre remboursement.

Profil du Conseil : Deana Sherif



Deana Sherif se prépare à prendre la parole à l'AGA 2009 de la FHCC

Comme beaucoup de membres des coopératives, **Deana Sherif** est emménagée dans sa coopérative d'habitation à un moment où elle avait vraiment besoin d'un endroit abordable où vivre. « J'habitais dans un appartement d'une chambre à coucher avec mon fils. Une amie à moi qui vivait dans une coopérative m'a parlé d'un logement vacant et m'a dit que le coût d'un logement de deux chambres à coucher était équivalent à celui de mon appartement d'une seule chambre à coucher. »

Puis, comme bien d'autres membres des coopératives, elle a rapidement été attirée par le sentiment d'appartenance à une collectivité. « Je ne pouvais penser à une meilleure façon d'enseigner l'esprit communautaire et la coopération à mon fils que de vivre ces valeurs. »

Deana vit maintenant à l'**Elmvale Co-op** à Ottawa depuis plus de quatre ans. Elle s'investit dans la coopérative et acquiert de nouvelles compétences. « J'ai siégé au Conseil d'administration comme trésorière, où j'ai appris à lire, à gérer et à rédiger un budget d'entreprise, et comme présidente, où j'ai appris à diriger et à motiver les membres de ma collectivité. »

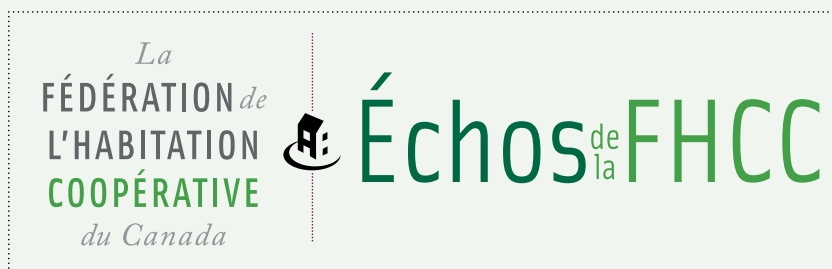
C'est son expérience en coopérative qui l'a menée vers une nouvelle carrière, mentionne Deana. « J'ai travaillé dans la restauration pendant 15 ans, dit-elle. La formation que j'ai reçue en travaillant bénévolement dans ma coopérative et en étant déléguée à des conférences m'a ouvert la voie à d'autres possibilités au travail. »

BIENVENUE LINDSAY

Lindsay MacDougall s'est jointe à l'équipe des employés de la FHCC pour un stage de six mois dans le cadre du programme de stages de l'**Ontario Co-operative Association** (On Co op). Lindsay travaille comme adjointe aux programmes au bureau de la Région de l'Ontario. Elle assume un certain nombre de tâches, comme aider à coordonner la participation des coopératives aux consultations de la province sur la Stratégie à long terme de logement abordable, et faire des recherches sur les exigences de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Le programme de stages d'On Co-op a placé 14 nouveaux diplômés universitaires ou collégiaux dans des coopératives de la province pour une période de six mois. Si votre coopérative aimerait embaucher un stagiaire, consultez www.ontario.coop/interns pour obtenir plus de renseignements. Par ailleurs, vous pouvez téléphoner à **Audrey Aczel**, gestionnaire des affaires publiques chez On Co op, au 1 888 745 5521, poste 24.

RENSEIGNEMENTS



Échos de la FHCC est publié par la Fédération de l'habitation coopérative du Canada. Les articles peuvent être reproduits. Veuillez préciser que la FHCC en est l'auteur.

Idées d'articles, commentaires ou questions? Composez Keith Moyer à 1-800-268-2537 ou courriel kmoyer@fhcc.coop.

Rédacteur en chef : Keith Moyer
kmoyer@fhcc.coop

Concept et illustration
Aerographics Creative Services
www.aerographics.ca

Impression
Cielo Print Inc.
jim@cieloprint.ca

Communiquez avec nous

À notre bureau d'Ottawa
225, rue Metcalfe, bureau 311
Ottawa (Ontario) Canada K2P 1P9
Téléphone : (613) 230-2201
Sans frais : 1-800-465-2752
Télécopieur : (613) 230-2231

À notre bureau de la Région de l'Ontario
720, ave. Spadina, bureau 313
Toronto (Ontario) Canada M5S 2T9
Téléphone : (416) 366-1711
Sans frais : 1-800-268-2537
Télécopieur : (416) 366-3876

